

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :

***26076189***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 JUIN 2026

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0898 800 911****Nom**(en entier) : **CONVIDENCIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Drève Richelle 161 Boîte 16, 1410 Waterloo****Objet de l'acte : Transfert de siège**

Extrait de la réunion de l'organe d'administration 16/04/2026 :

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'organe d'administration prend, à l'unanimité, dans l'intérêt de la Société, les décisions suivantes :

1. Première résolution

L'organe d'administration décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante : Drève Richelle 161J Boîte 61 à 1410 Waterloo, et ce, à dater du 01/05/2026.

2. Deuxième résolution

M. Stéphane MORIAUX, administrateur-délégué du bureau comptable et fiscal Groupe MDS S.A., (0459.839.584), ou toute autre personne désignée par lui, est désigné en qualité de mandataire ad hoc de la Société, afin de déposer, signer tous documents, actes ou pièces et procéder aux formalités de publicité requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou d'un guichet d'entreprises en vue de rendre opposable aux tiers les décisions prises ci-dessus.

Extrait de l'assemblée générale spéciale du 30/04/2025 :

L'assemblée générale prend les résolutions suivantes à l'unanimité :

1. Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur non-statutaire de la Société, avec effet rétroactif au 21/01/2026, et ce, pour une durée indéterminée :

- M. Xavier PETRE, né le (...), numéro national (...), domiciliée au (...);

qui accepte ce mandat.

Il élit domicile au siège de la Société pour tout ce qui concerne l'exercice de son mandat.

1. Deuxième résolution

M. Stéphane MORIAUX, administrateur délégué du bureau comptable et fiscal Groupe MDS S.A., (0459.839.584), ou toute autre personne désignée par lui, est désigné en qualité de mandataire ad hoc de la Société, afin de déposer, signer tous documents, actes ou pièces et procéder aux formalités de publicité requises auprès du Greffe du Tribunal de l'Entreprise ou d'un guichet d'entreprises en vue de rendre opposable aux tiers les décisions prises ci-dessus.

Stéphane MORIAUX
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge